

DEC220152DRH**Le président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique - Antoine PETIT ;

Vu la décision n° DEC080040DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des personnels non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS, modifiée par la décision n° DEC130862DRH du 21 mars 2013 ;

Vu la décision n° DEC080041DRH du directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétentes au CNRS ;

Vu la décision n° DEC191013DRH du directeur général en date du 03 avril 2019 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission consultative paritaire,

DECIDE**Article 1er :**

Madame ARGENTO Karine, ingénieur de recherche hors classe, est nommée membre titulaire à la commission consultative paritaire n°2 à compter du 1er janvier 2022, en remplacement de Madame CORTIJO Elsa.

Article 2 :

Monsieur HAMON Ludovic, délégué régional, est nommé membre suppléant à la commission consultative paritaire n°2 à compter du 1er janvier 2022, en remplacement de Monsieur ARTUSO Thierry.

Article 3 :

Le président-directeur général du Centre National de la Recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **18 JAN. 2022**

Antoine PETIT

